

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 386

Artikel: L'après-Dubied
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023984>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les intérêts véritables des paysans

Initiative Delafontaine : nous avons développé longuement dans ces colonnes pourquoi, en définitive, le projet du Conseil d'Etat nous paraissait préférable à l'initiative en question (voir DP 343; réponse de l'AVAR dans DP 348).

Sans revenir sur les détails d'un sujet ardu, et particulièrement difficile à comprendre — il faut le souligner — pour une population citadine, rappelons tout de même que les propositions gouvernementales ont l'avantage incontestable, répondant ainsi aux exigences des agriculteurs et à celles de l'aménagement du territoire, de jeter des bases claires pour la création de zones agricoles, sans lesquelles il n'est pas de politique agricole digne de ce nom.

Le débat autour de l'initiative Delafontaine aura au moins — et ce n'est pas un mince mérite — favorisé une réflexion sur les problèmes essentiels de l'agriculture vaudoise. Voilà un point qui est à mettre, quelle que soit l'issue du vote, à l'actif des partisans d'un texte qui souffre pourtant de faiblesses notoires. Deux d'entre elles :

— l'initiative de l'AVAR a été concoctée en période d'euphorie; la « crise » actuelle (réduction du volume de la construction, recherche d'une certaine sécurité de la part des agriculteurs) risque de compromettre le fonctionnement du système prévu : déséquilibre entre les sorties et les rentrées d'argent, d'où paralysie de la fondation si l'Etat n'est plus en mesure d'avancer les intérêts des emprunts;

— le risque est manifeste de voir les paysans décidés à inscrire une servitude définitive d'affectation agricole sur leurs domaines provenir, dans leur majorité, de zones « froides », où la demande de terrains à bâtir est pratiquement inexisteante, tandis que les zones « chaudes » resteront livrées à la spéculation : c'est le caractère aléatoire des mesures proposées par l'AVAR dans la perspective de l'aménagement du territoire.

L'après-Dubied

Il est certainement difficile pour un Suisse romand de comprendre à la fois l'effervescence sociale qui a entouré les conflits sociaux de Matisa, Bulova, Dubied — d'autres encore — et ce congrès de la stabilité et de la confirmation de la politique contractuelle que vient de tenir la FTMH.

Pourtant... pourtant les quatre semaines de grève chez Dubied ont eu un écho considérable. Elles ont permis de mettre en évidence, jusqu'à la caricature, ce qu'une gestion de type paternaliste a d'insuffisant sur le plan industriel et d'insoutenable sur le plan humain.

Reprendons ces deux points. Les difficultés de l'entreprise remontent à 1973-1974. A notre connaissance, aucun plan de « redimensionnement » n'a été élaboré par la direction jusqu'à ce que cette dernière soit sommée par le tribunal arbitral, cet été, de présenter au personnel un rapport de restructuration. Ainsi, pendant près de trois ans, en situation de plus en plus difficile, l'entreprise a été gérée au coup par coup, sans plan d'ensemble, et en reportant sur les travailleurs l'essentiel du poids des mesures fragmentaires qui étaient prises pour parer au plus pressé. Les commissions d'entreprise, de leur côté, ont eu beau s'appuyer sur les accords du 19 juillet 1974 (entre l'ASM et les syndicats) relatifs, d'une part, à la collaboration des travailleurs dans l'entreprise (« La direction informe périodiquement la commission d'entreprise sur la marche de l'entreprise et lui laisse la possibilité de s'exprimer. La commission d'entreprise est informée à temps des décisions importantes dans l'entreprise touchant les travailleurs », etc.) et, d'autre part, aux fermetures d'entreprises (« Les travailleurs concernés (...) doivent être dans la mesure du possible informés suffisamment tôt des fermetures d'entreprises envisagées », etc.) rien n'y fit. Elles seront laissées dans le vague, l'ambigu, l'incertain et le doute jusqu'au... jugement du tribunal arbitral.

Mais il est vrai que ces conflits sociaux ont eu lieu en terre romande et que cette partie du pays est bien éloignée des préoccupations des « collègues » suisses alémaniques. Toujours cette constatation que le syndicalisme helvétique est d'abord d'outre-Sarine. Il n'en va d'ailleurs pas différemment au sein du Parti socialiste. Et il en est encore de même dans la plupart des organisations nationales.

Sans doute, faut-il s'y faire, comme on dit. Encore qu'il n'apparaisse pas clairement comment la FTMH, à partir des prises de position de son Congrès, va réaliser ses deux objectifs qui sont : 1. — obtenir par étape la semaine de quarante heures (en effet, non seulement la FTMH s'est opposée à l'initiative des organisations progressistes, mais ses représentants se sont aussi prononcé négativement à l'égard du projet annoncé par l'Union syndicale suisse);

2. — amender le contenu des conventions collectives en vue de les rendre également « opératoires » dans des situations de récession et de crise.

Peut-être faut-il rappeler sur ce point que les conventions collectives — comme les dispositions légales en général — ne font que traduire dans des textes juridiques les rapports de force qui prévalent dans la société au moment de leur élaboration et de leur adoption.

De quels signes dispose-t-on à cet égard pour penser qu'une évolution dans le sens des intentions syndicales est aujourd'hui possible ? Est-ce l'évidente crispation de la droite qui cherche à mettre à profit les difficultés économiques présentes pour contester certains des acquis sociaux et pour freiner tout nouveau progrès favorable aux plus humbles et aux plus déshérités ? Est-ce la compréhension des milieux syndicaux à l'égard des difficultés « objectives » des entreprises durant la présente phase de récession et d'adaptation des structures industrielles ? Ou bien est-ce l'appel pressant de la « Neue Zürcher Zeitung » des 11-12 septembre, aux responsables d'entreprise de pratiquer une politique d'information

« ouverte, confiante, qui engage l'équipe dirigeante » ?

Rien de tout cela n'est suffisant, encore moins satisfaisant. Et ce n'est pas davantage le refus de ce même congrès de créer un fonds de lutte financé par des contributions spéciales qui peut nous amener à penser que la FTMH se donne les moyens de ses intentions et cherche réellement à modifier en sa faveur les rapports de force sociaux. Mais il est évident que nous ne demandons pas mieux que de nous tromper.

DANS LES KIOSQUES

Le grand chambardement

Henri de Grandmaison, auteur d'un roman sur la presse, « Le Papivore », a beau prétendre que « le grand public ne s'intéresse guère aux problèmes de presse et qu'il lui fallait écrire un roman pour expliquer les mécanismes fort complexes des concentrations de presse en France, de manière à passionner le lecteur », faisons le pari qu'il n'est pas besoin de tels détours pour cerner un peu mieux (voir DP 385) la fusion des « Basler Nachrichten » et de la « National Zeitung » que les lecteurs de la Suisse entière ont appris le 16 novembre, presque en même temps que les quelque huit cents travailleurs des deux entreprises.

Après la décision des conseils d'administration concernés, l'étape suivante (et décisive) devait être le vote des actionnaires des « Basler Nachrichten » (BN). Ces derniers auront dû digérer les protestations émanant de milieux les plus divers, l'opposition du personnel (refus d'un premier projet de plan social), la véhémence du rédacteur en chef des BN, Otto Reck (cinquante-six ans, candidat au Conseil national en 1967 sur la liste radicale en Thurgovie alors qu'il était rédacteur en chef du principal quotidien de ce canton, la « Thurgauer Zeitung » — un résultat flatteur, sans élection à la clef) qui n'a pas hésité

à manifester ouvertement son mécontentement à la radio et à la télévision d'outre-Sarine, l'offre de sauvetage présentée par le « Doppelstab » (La Double crosse), une feuille gratuite qui semble avoir beaucoup de succès et qui paraît deux fois par semaine (cette offre avait déjà été refusée il y a quelque temps, tandis que les éditeurs Ringier et Jean Frey refusaient, de leur côté les BN, qui leur étaient « offertes »). Comme on le sait depuis lundi, cette résistance sur plusieurs fronts n'a pas été assez forte pour compromettre les plans des administrateurs.

A l'origine de cette affaire financière que représente le lancement de la « Basler Zeitung » en février prochain, la dette des BN. Dès la nouvelle connue, le « Badener Tagblatt » (ainsi que les « AZ » qui reprennent quelques-unes de ses pages) publiait un article signé Peter Wanner indiquant que le déficit annuel des BN était le principal motif de la fusion; il précisait que le « trou » (2 à 3 millions par année, 1,8 million au budget de 1977) avait été comblé jusqu'ici par un consortium des banques Sarasin et Société de Banque suisse, deux grands de la chimie Ciba-Geigy et Sandoz, ainsi qu'une société d'assurances, la Bâloise, tout naturellement.

Les concurrents de la « Basler Zeitung »

Que restera-t-il aux Bâlois en fait de presse quotidienne ? La ville de Bâle — où vivent de nombreux Confédérés, souvent attachés au journal de leur région d'origine — compte actuellement cinq quotidiens, les deux déjà cités, une feuille d'annonces gratuites, la « Baslerstab » (La crosse de Bâle) et deux publications engagées idéologiquement, le « Basler Volksblatt » (catholique) qui reprend un certain nombre de pages du « Vaterland » de Lucerne, et le « Basler AZ » (socialiste) qui publie, entre sa matière propre, des pages d'informations nationales et internationales de « TW » (Berne). Bâle-Campagne n'a plus qu'un quotidien, la « Basellandschaftliche Zeitung » (Liestal). Les trois derniers journaux cités ont, au total, un tirage inférieur à celui du plus faible

des trois grands journaux, les « Basler Nachrichten », précisément. C'est dire que la « pluralité d'opinions » ne sera plus que théorique entre un journal épais tirant au moins à 120 000 exemplaires et trois journaux tirant entre 5400 et 15 000 exemplaires avec en tout un peu moins de 30 000 exemplaires.

Sur le plan publicitaire, Publicitas, comme ailleurs, tient le haut du pavé puisqu'il assure la régie publicitaire de la feuille gratuite « Basler Stab », celle des deux principaux journaux politiques et celle du quotidien catholique, tout en détenant au surplus une participation minoritaire à « Agezet » qui imprime la « National Zeitung »; c'est dire que la puissante entreprise lausannoise peut poursuivre sans crainte les travaux, du reste en voie d'achèvement, de son siège administratif bâlois ! Mosse et Orell Füssli se partagent donc les restes : le premier se chargeant de « Basler AZ », le second de la « Basellandschaftliche Zeitung ».

Ce qui est manifeste, c'est que l'« affaire » bâloise ne doit pas masquer d'autres mouvements de concentration en cours dans toute la Suisse. Qui parle par exemple de la « Schweizerische Bodensee-Zeitung », de Romanshorn, dont le tirage est inférieur à 4000 exemplaires, et qui cherche désespérément une solution pour continuer à paraître, pour s'affirmer face aux onze titres différents que compte encore le canton de Thurgovie ?

Ce grand chambardement en cours dans la presse suisse paraît en réalité si profond que certains diagnostics plus ou moins optimistes laissent songeur. Comment faire totalement confiance à ces trente experts consultés par la Société suisse pour la science des communications et des médias qui estiment que sur 123 quotidiens suisses enregistrés en 1975, quelque 80 subsisteront en l'an 2000 ? On peut en tout cas douter que ces 80 journaux seront tous très différents les uns des autres : combien d'entre eux ne recouvriront qu'une chronique locale originale, assortie d'une matière rédactionnelle commune à de multiples titres et dispensée par un leader multicantonal ?